

Questionnaire unique – Licence de tireur sportif

1. Comment peut-on acheter une arme ?

- A Il faut produire un certificat de bonne vie et moeurs à l'armurier.
B = Avec une autorisation modèle 4 provenant du gouverneur de province.
C Il faut être inscrit dans un club de tir de défense ou être militaire.

2. Peut-on revendre des munitions ?

- A Non
B Oui à toute personne qui en ferait la demande
C = Oui mais uniquement à un détenteur d'un modèle 4 ou à une personne agréée.

3. Peut-on porter une arme dans la cafétéria d'un stand de tir ?

- A Oui car c'est une dépendance du stand de tir.
B = Non sans condition.
C Oui pour autant qu'elle soit déchargée et que la sécurité soit mise.

4. Où peut-on tirer avec une arme ?

- A Dans tous les endroits où je peux détenir légalement mon arme et en prenant toutes les précautions utiles pour éviter tout accident.
B Dans tout endroit où je ne risque pas d'accident
C = Lors d'une chasse pour une arme de chasse, dans un stand de tir agréé ou en cas de légitime défense.

5. Une arme soumise à autorisation peut-elle être prêtée à un tiers dans un stand de tir ?

- A Oui à condition de respecter les mesures de sécurité
B = Les titulaires d'un permis de chasse, d'une licence de tireur sportif et d'une autorisation de détention d'une arme à feu peuvent se prêter des armes à feu dans les conditions suivantes :
1° il ne peut s'agir que d'armes à feu du type que l'emprunteur peut détenir et en vue d'une activité autorisée sur la base du document dont il est le titulaire;
2° les armes à feu ne peuvent être prêtées que pour la durée de l'activité pour laquelle elles sont prêtées et pour le transport à et de l'endroit où cette activité a lieu;
3° les armes à feu ne peuvent être détenues, portées et utilisées qu'à l'endroit où l'activité pour laquelle elles sont prêtées a lieu;
4° l'emprunteur doit être en mesure de présenter un accord écrit et signé par le prêteur, ainsi qu'une copie du document visé au 1°, sauf si le prêteur est présent.
C Non, en aucun cas.

6. Dans quelles circonstances peut-on parler de légitime défense ?

- A = Uniquement lorsqu'il y a nécessité immédiate pour la défense de personne avec une violence proportionnelle à l'attaque.
B Pour la défense des personnes et des biens.
C Pour ma défense ainsi que celle des personnes vivant sous mon toit.

7. Que faut-il faire en cas de changement de domicile ?

- A = La déclaration à l'administration communale suffit.
B Avertir le gouverneur de province du nouveau domicile.
C Avertir la police du nouveau domicile.

8. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de l'arme ?

- A = Faire une déclaration à la police ainsi qu'au gouverneur de province
B Faire une déclaration à la police.
C Faire une déclaration à l'administration communale.

9. Pour quel nombre d'armes doit-on posséder une autorisation de dépôt d'armes soumises à autorisation?

- A 5 armes de calibre différent.
B = Le dépôt est supprimé dans la nouvelle loi.
C 10 armes.

10. Sur une année, à combien de tir devez-vous participer et en faire mention dans votre carnet de tir ?

- A 6 tirs .
B 9 tirs.
C 12 tirs répartis sur 3 trimestres.

11. Comment faut-il transporter une arme soumise à autorisation vers un stand de tir ?

- A Chargée et dans la gaine que je porte à la ceinture.
B Discrètement et non chargée dans la gaine que je porte à la ceinture.
C = L'arme doit être transportée déchargée, chargeur vide, magasin vide, munie d'un dispositif de verrou de pontet (gun lock) ou une pièce essentielle enlevée; dans un valise fermée à clé. Le coffre du véhicule dans lequel est entreposé l'arme devra lui aussi être verrouillé. Les munitions sont transportées dans une valise ou un étui fermé à clé. Le véhicule ne reste pas sans surveillance.

12. Peut-on porter une arme dans son domicile ou sa résidence ?

- A = Uniquement à l'intérieur de la maison et en restant invisible de la voie publique.
B Uniquement s'il s'agit de mon domicile privé.
C Non

13. Un silencieux est :

- A = Une arme prohibée.
B Une arme soumise à autorisation.
C Un objet sans qualification particulière.

14. Quel âge faut-il avoir pour solliciter une arme soumise à autorisation ?

- A 21 ans
B = 18 ans
C 16 ans

15. Quand faut-il un permis de port d'arme soumise à autorisation?

- A = Pour le port public
B Pour le tir sportif (IPSC)
C Pour la chasse.

16. Qui est compétent pour compléter et signer un carnet de tir ?

- A Un président de club.
B = Un breveté ADEPS.
C Un membre du conseil d'administration du club.

17. Qui est compétent pour la délivrance d'un permis de port d'arme ?

- A Le Procureur du Roi
B Le Ministre de la justice.
C = Le Gouverneur de Province.

18. A quoi pourra servir la licence de tir sportif ?

- A Acheter une arme de la liste fédérale avec modèle 9.
B Acheter une arme avec autorisation délivrée par la police.
C Acheter une arme avec modèle 4 du gouverneur.

19. Quelle est la différence entre un pistolet et un revolver ?

- A Le calibre et surtout la forme des cartouches.
B = Le revolver est pourvu d'un barillet et le pistolet d'un chargeur.
C La grosseur de la poignée.

20. Quelle est la différence entre un canon lisse et un canon rayé ?

- A Le canon est complètement lisse ou rayé en surface.
B Le canon lisse ne permet d'utiliser qu'un seul calibre.
C = Les rayures internes du canon ont un effet stabilisant sur le projectile.

21. De quoi est composée une cartouche ?

- A Chien, percuteur, gâchette et balle.
B = Douille, amorce, poudre, balle ou chevrotines.
C Pontet, tête de gâchette, ressort récupérateur et balle.

22. Sauf les détenteurs d'un permis de chasse ou d'une licence de tireur sportif, un tireur doit renouveler son autorisation de détention tous les.....?

- A 5 ans
B = Jamais
C 10 ans

23. Peut-on monter une lunette de visée nocturne sur une arme ?

- A Oui
B = Non
C Seulement lors d'un concours qui l'autorise ou pour régler une arme.

24. Un chasseur, détenteur d'un permis de chasse validé, peut-il acheter une arme de chasse ?

- A Oui sans autorisation.
B Oui avec une autorisation modèle 6 délivré par la police.
C = Oui avec une autorisation modèle 9.

25. Sous quelles conditions peut-on actuellement pratiquer le tir de parcours ?

- A = Dans un stand de tir, sans permis de port d'arme.
B Il faut, au préalable, obtenir un port d'arme.
C Cette discipline de tir est uniquement réservée à l'entraînement des policiers.

26. Quelles sont les armes soumises à autorisation auprès du gouverneur de province?

- A Les armes anciennement appelées armes de défense.
B Les armes anciennement appelées armes de guerre.
C = Toutes les armes à feu sauf les armes de panoplie.

27. Peut-on monter une lunette de visée nocturne sur une arme pour la chasse ?

- A Oui mais uniquement lors d'une partie de chasse.
B Oui avec l'accord du gouverneur de province.
C = Non car cela devient une arme prohibée pour la chasse.

28. Quels documents sont indispensables pour tirer dans un pays européen?

- A La licence de tireur sportif et l'autorisation de détention.
B = La carte européenne et l'autorisation de détention.
C Le permis de port d'arme et l'autorisation de détention.

29. Une arme soumise à autorisation peut-elle, en dehors d'un stand de tir, être prêtée à un tiers?

- A Jamais.
B Oui sans condition
C = Oui, pour autant qu'il soit titulaire d'une autorisation pour une arme similaire et de l'accord écrit du titulaire de l'autorisation de détention.

30. Quel genre d'épreuve doit passer le tireur pour obtenir sa licence de tireur sportif ?

- A Une épreuve pratique devant un breveté ADEPS.
B Une épreuve théorique devant un breveté ADEPS.
C = Une épreuve théorique et pratique devant un breveté ADEPS.

Bernard Lheureux

21 octobre 2009